GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
•
467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 4 août 2016

COLLET Pierre. *Tchad : les défis d'une société civile qui s'éveille,* Note d'Analyse du GRIP, 4 août 2016, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/2072

NOTE D'ANALYSE

Les défis de la société civile au Tchad

Par **Pierre Collet**

4 août 2016

Résumé

Entre l'automne 2014 et le printemps 2016, le Tchad a connu des manifestations populaires, avec une mobilisation d'une ampleur sans précédent. Motivée par les difficultés économiques, la contestation est progressivement devenue plus politique, notamment à travers l'action des plateformes d'associations citoyennes « Trop, c'est trop », « Iyina » et « Ça suffit ». Ces organisations de la société civile tchadienne, qui revendiquent le départ d'Idriss Déby ont connu une montée en puissance indéniable au cours de cette période. Cependant, dans un contexte de contraction des libertés publiques, particulièrement depuis les élections présidentielles d'avril 2016, ces organisations semblent encore fragiles, et la mobilisation populaire s'est quelque peu affaiblie. À la veille de l'investiture de Déby le 8 août 2016, l'hypothèse d'un véritable éveil de la société civile tchadienne reste encore à évaluer.

Abstract

The challenges of the awakening civil society in Chad

Between autumn 2014 and spring 2016, Chad witnessed a popular mobilization of an unprecedented scale. The protest was initially driven by the economic difficulties but gradually became more political, particularly with the action of the civic associations platforms « Trop, c'est trop », « Iyina » and « Ça suffit ». The importance of these numerous civil society organizations demanding the departure of President Idriss Déby, grew over this period, but not without difficulties. In a context of restricted civil liberties, particularly since the presidential elections of April 2016, these organizations seem fragile, and struggle to maintain a high level of popular mobilization. On the eve of President Deby's inauguration on August 8, 2016, the possibility of a real awakening of the Chadian civil society remains to be assessed.

Introduction

Au moment où les Burkinabés chassaient du pouvoir Blaise Compaoré, à l'automne 2014, s'amorçait une série de contestations sans précédent au Tchad. Basées sur des revendications socio-économiques, les manifestations sont devenues peu à peu l'expression de toutes les frustrations de la société tchadienne à l'égard d'un président, Idriss Déby Itno, en place depuis un quart de siècle. C'est dans ce contexte que l'on a vu la création de plusieurs plateformes d'organisations de la société civile (OSC) – les mouvements « Trop, c'est trop », « Ça suffit » et « Iiyna » – réclamant le départ du président en exercice et l'instauration d'un véritable État de droit. Durant le mois de février 2016, la population s'est ainsi mobilisée dans des actions d'une ampleur nouvelle au Tchad. Mais la contestation semble être devenue atone voire aphone depuis les élections présidentielles organisées le 10 avril 2016.



Des manifestants réclament le départ d'Idriss Déby Itno (Blog de Makaila)

Près de deux semaines après la tenue du scrutin, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) annonçait le 22 avril 2016 la réélection, dès le premier tour, du président Idriss Déby Itno avec 61,56 % des voix[1]. Malgré les sérieux doutes émis par nombre d'observateurs sur la crédibilité du scrutin[2], la rue tchadienne s'est montrée plutôt discrète après la reconduction de Déby à la tête de l'État pour un cinquième mandat. Pourtant, le risque était réel de voir les élections d'avril devenir un catalyseur de la grogne populaire qui s'exprime dans le pays depuis novembre 2014[3]. Les autorités tchadiennes ont en effet réagi en verrouillant l'expression de toute contestation au moment des élections. Alors que le président Déby sera officiellement investi le 8 août 2016, cette situation de verrouillage perdure. Sans conclure trop rapidement à une mort précoce de cette « société civile » qui émerge, il faut cependant noter que cette dernière a encore un certain nombre d'obstacles à franchir.

La société civile tchadienne est essentiellement urbaine, principalement présente à N'Djaména et composée d'acteurs très divers. Dans sa cartographie des acteurs de la société civile au Tchad[4], le cabinet de consultance COWI mentionne les « *ONG et associations actives dans la prestation de service dans le domaine social et le développement économique* », les organisations paysannes, les organisations confessionnelles, les associations de défense des droits humains et les syndicats.

---

1. La cour constitutionnelle confirmera cette victoire de Déby le 3 mai, mais avec 59,92 % des suffrages.
2. « Biométrie au Tchad : nouvelles technologies et vieilles recettes électorales », *The Conversation*, 27 avril 2016.
3. Note n° 28 de l'Observatoire pluriannuel des enjeux socio-politiques et sécuritaires en Afrique équatoriale, « Tchad : enjeux électoraux et risques politiques-clés à surveiller », Michel Luntumbue, 30 mars 2016.
4. La société civile au Tchad, cartographie des acteurs, *COWI*, août 2014.

Dans ce panorama très varié, les organisations les plus fortes et les plus visibles sont les associations de défense des droits de l'homme d'après le rapport de l'organisation *Counterpart international* sur la société civile tchadienne[5].

Ces groupements de défense des droits humains qui ont émergé lors de l'ouverture démocratique des années 1990 au Tchad, forment la base des trois plateformes évoquées plus haut, en plus de quelques syndicats et groupe de défense des consommateurs.

Ces trois coalitions et les autres organismes qui revendiquent la défense des droits et libertés des citoyens, désignées ci-après sous le terme d'organisations de la société civile (OSC), vont constituer l'objet principal de cette Note d'Analyse qui tentera d'identifier les défis qui persistent pour les organisations de la société civile.

Nous reviendrons ici sur quelques épisodes marquants de la contestation, ainsi que sur les caractéristiques et le rôle croissant des OSC dans la mobilisation populaire. Puis nous étudierons les obstacles que ces organisations doivent encore surmonter pour mettre en place un mouvement pérenne et vecteur de changement, entre vaincre une répression qui tente de la rendre inaudible et affronter ses propres vicissitudes.

1. Une contestation sociale croissante

L'extension des activités de Boko Haram au Cameroun à partir du printemps 2014 et la fermeture temporaire des frontières liées à la crise Ebola en août 2014 ont déstabilisé le circuit traditionnel des importations routières, renforçant la hausse des prix au Tchad. L'inflation a particulièrement touché le secteur du carburant. Paradoxalement, ce pays producteur de pétrole s'est retrouvé en situation de pénurie, après la fermeture de la raffinerie de Djermaya d'octobre à décembre 2014. Malgré les déclarations du responsable de l'autorité de régulation du secteur pétrolier sur l'existence de stocks suffisants, le pétrole n'arrivait pas à destination – il aurait été détourné par des « commerçants véreux » selon les autorités – et les prix ont flambé. Le prix de l'essence a atteint à certains endroits jusqu'à 5 000 francs CFA le litre, soit environ 8,4 dollars dans un pays où le salaire mensuel moyen était de 62 dollars en 2012[6]. L'exaspération et la colère ont monté, si bien que des manifestations spontanées ont éclaté à Moundou (la seconde ville du pays située au sud-ouest), Sarh (au sud près de la frontière avec la RCA) et à N'Djaména le 11 novembre 2014, où plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées pour protester contre la cherté de la vie. « *À Sarh, la file était tellement longue à une station-service que les gens ont commencé à perdre patience. Une manifestation spontanée a éclaté. Deux stations-service ont été incendiées, des feux ont été allumés dans les rues* »[7], rapporte Mahamat Nour Ibedou, secrétaire général de la Convention tchadienne pour la défense des droits de l'homme (CTDDH).

5. Promoting democracy and increasing political participation: The Role of Civil Society in Chad, *Counterpart International*, 31 janvier 2011.

6. Données de la Banque mondiale.

7. « Coût de la vie, pénurie d'essence : les racines de la colère tchadienne », *France 24*, 13 novembre 2014.

Durant les protestations contre la cherté de la vie de l'automne 2014, les OSC qui formeront le 18 novembre 2014 la coalition « Trop, c'est trop »[8], apparaissent en retrait au contraire de certaines organisations syndicales et associations de consommateurs.

À Sarh, la contestation avait d'abord été lancée par la section locale du syndicat des enseignants du Tchad (SET) pour réclamer le paiement des salaires en sus de protestations contre la pénurie de carburant. Face à la pénurie, l'Association des droits des consommateurs (ADC) avait aussi déjà organisé une « journée sans engin » le 4 novembre 2014 à Doba, qui aurait été suivie à 75 % selon le président de l'association[9]. À l'inverse, la journée « villes-mortes » du 9 octobre 2014 initiée par plusieurs organisations des droits de l'homme[10], dont l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Tchad) et la Convention tchadienne des droits de l'homme (CTDDH), n'a eu que peu d'écho[11]. Ces associations entendaient notamment dénoncer la responsabilité que portent des de proches du chef de l'État dans la pénurie. Ceux-ci en effet détourneraient les citernes pour vendre le pétrole en RCA[12]. Par la suite, chaque demande de marche contre la vie chère à l'initiative de la plateforme « Trop, c'est trop » a été systématiquement refusée par le ministre de la Sécurité, assure Mahamat Nour Ibedou[13], un des membres fondateurs de cette coalition d'associations.



Manifestation contre le port du casque (Blog de Makaila)

« Trop, c'est trop » et les OSC qui lui sont affiliées peinent à rassembler et à transformer un mouvement aux revendications principalement socio-économiques en un mouvement plus politique qui remettrait en cause le régime actuel. Cet état de fait va perdurer tout

8. Parmi les membres de cette « coalition d'organisations de la société civile tchadienne » à sa création, on trouve entre autres : des associations de défense des droits de l'homme comme la CTDDH, ACAT, la Ligue tchadienne des droits de l'homme(LTDH) ; le Collectif des associations et mouvements de jeunes du Tchad (CAMOJET) ; le Collectif tchadien contre la vie chère (CTVC) ; le Comité d'organisation pour la paix dans les établissements scolaires (COPES) et l'Union des syndicats du Tchad (UST).

9. « Tchad : journée "sans engin" face au manque d'essence », *RFI*, 4 novembre 2014.

10. Les organisations à l'origine de cette opération formeront plus tard la base de la plateforme « Trop, c'est trop », créé le 18 novembre 2014.

11. « L'opération ville morte a lamentablement échoué », *Alwihda Info*, 9 octobre 2014.

12. « Tchad : La société civile appel à une journée ville morte », *Jeunes Tchad*, 7 octobre 2014.

13. Il est par ailleurs président de la CTDDH. *Makaila*, 20 janvier 2015.

au long d'une année 2015 émaillée de nombreuses manifestations, à commencer par la contestation contre l'imposition du port de casque pour les motocyclistes.

Le 1er mars 2015, un arrêté ministériel rend obligatoire le port du casque. La mesure, vue comme une nouvelle opportunité pour les commerçants et pour la police de mettre en place un véritable « racket » provoque la colère des étudiants à N'Djaména, qui se rendent pour la plupart à l'école en deux-roues. Dès le 2 mars, des attroupements de lycéens se forment à la suite de la confiscation des motos des personnes non casquées par les forces de sécurité. Deux policiers se trouvent pris à partie et sévèrement molestés. Les échauffourées se poursuivent tout au long de la semaine et la situation dégénère le 9 mars. Des jeunes s'en prennent violemment aux motocyclistes casqués pour leur retirer leur protection, bloquent la circulation et brûlent des pneus, avant d'être violemment dispersés par les forces de l'ordre. La répression est brutale avec au moins un mort, des dizaines de blessés et une cinquantaine d'étudiants interpellés[14]. Parmi ces derniers, plusieurs subiront des violences et diverses humiliations par les policiers du Groupement mobile d'intervention de la police (GMIP). À la suite de ces manifestations, les universités et lycées ont été fermés pendant dix jours et les services de messagerie suspendus.

La colère liée à « *l'impréparation de [*cette*] mesure par les autorités* » et « *l'exploitation de la vente* [*des casques*] *par les commerçants* »[15] n'est que la face émergée de l'iceberg. « *80 % des manifestants n'ont même pas de motos […) mais ils partent en solidarité avec les autres jeunes pour exprimer les problèmes profonds que connait la situation de la jeunesse »,* explique Mahamat Zene Cherif, président du collectif des associations et mouvements des jeunes au Tchad (CAMOJET)[16], qui regroupe 37 associations de jeunes. L'application de cette mesure a agi comme un catalyseur de nombreuses frustrations de la jeunesse tchadienne.

Les mobilisations du début du mois de mars 2015 témoignent du « *ras-le-bol de la société pour ses conditions de vie* »[17], avec les difficultés d'accès à l'eau potable, les coupures d'électricité et le coût de la vie. Dans la chanson « Je voudrais porter un casque »[18], le slameur Croquemort exprime également les nombreux griefs de la jeunesse tchadienne face aux dérives du régime entre exactions policières, restriction des libertés, corruption et détournement des fonds publics.

2. Un positionnement politique progressif

Selon la chercheuse à l'université de Leyde, Mirjam de Bruijn[19], ces événements du mois de mars « *semblent annoncer une nouvelle dynamique socio-politique au Tchad* » et de nombreuses personnes s'y réfèrent comme étant le point de départ du changement. Les Tchadiens « *sont devenus conscients qu'ils peuvent protester et doivent protester pour amener le changement et une vie meilleure* ». Peu après, les grèves et mouvements de revendication vont se dérouler à un rythme quasi mensuel dans la plupart des villes

14. « Onze policiers arrêtés après la répression d'une manifestation d'étudiants », *Jeune Afrique*, 17 mars 2015.
15. « Les causalités et les vrais motifs de la manifestation "anti-casque" », *Alwidha info*, 11 mars 2015.
16. « Échauffourées entre lycéens et forces de l'ordre au Tchad », *RFI*, 10 mars 2015.
17. « Céline Narmadji, un rêve de changement au Tchad », *La Croix*, 30 mars 2015.
18. « Je voudrais porter un casque », *Croquemort*, mars 2015.
19. « Emerging civil society and the elections in Chad », *Counter Voices in Africa*, 8 avril 2016.

tchadiennes tout au long de l'année 2015. Mais ces manifestations, comme celles de novembre 2014 ou de mars 2015, « *ne sont pas encore politiques* ». Dans un contexte où les difficultés budgétaires s'accumulent pour un État qui subit de plein fouet la chute des cours du pétrole et doit engager des dépenses pour lutter contre Boko Haram, la mobilisation concerne principalement les fonctionnaires réclamant le paiement de leurs salaires ou d'étudiants demandant leurs arriérés de bourses. L'Union des syndicats du Tchad (UST) va par exemple enclencher une grève de trois jours à partir du 30 septembre 2015 pour revendiquer le versement des bourses des étudiants, des salaires des fonctionnaires, des subventions pour les hôpitaux ainsi que pour mettre la pression sur le gouvernement, qui envisage des coupes budgétaires[20].

Ces mouvements de contestation restent des événements ponctuels qui se déroulent sans réelle coordination entre eux. Cependant, une réelle solidarité va progressivement s'installer entre les différentes classes sociales qui descendent dans la rue[21]. De même, à la fin de l'année 2015, des slogans plus politiques se mêlent aux revendications plus classiques. Dans un nouvel appel à la grève pour réclamer le paiement des salaires le 7 décembre 2015, l'UST constate dans son communiqué que « *le président de la République en libérant son frère Salay Déby, arrêté pour détournement de fonds publics et enrichissement illicite, a envoyé un message très fort au peuple tchadien* »[22]. Alors que la plateforme « Trop, c'est trop » – dont fait partie l'UST jusque juillet 2015 – et les autres OSC ne sont pas réellement mis en avant au cours de l'année 2015, ces dernières donnent une nouvelle impulsion à leur action à partir du début 2016.
À côté de « Trop, c'est trop », deux nouvelles plateformes font leur apparition au mois de janvier 2016 : « Ça suffit » rassemblant notamment l'Union des syndicats au Tchad (UST), et la CTDDH ; et « Iyina » (« on est fatigués » en arabe tchadien), proche des milieux estudiantins[23] et qui regroupe étudiants, diplômés sans-emploi et artistes. Le 4 février, une manifestation est organisée par le Collectif des associations et mouvements des jeunes du Tchad (CAMOJET) à la suite de la suspension de l'intégration à la fonction publique des nouveaux diplômés. Après de nombreuses interpellations de manifestants durant cette marche, le CAMOJET organisera un nouveau rassemblement le 7 février, rapidement étouffé par les forces de l'ordre. Mais ce sont réellement les protestations faisant suite à l'affaire Zouhoura qui vont donner des accents plus politiques à la contestation.

Le 8 février 2016, une jeune lycéenne tchadienne nommée Zouhoura est violée par des fils de hauts dignitaires tchadiens. La publication sur Facebook par ses agresseurs de photos et de vidéos la montrant nue et en larmes va susciter une vague d'indignation dans tout le pays. Outre les nombreuses publications de soutien sur les réseaux sociaux à travers le slogan « *Je suis Zouhoura* », une centaine de lycéens ndjaménois vont descendre dans la rue le 15 février. Malgré l'interdiction des rassemblements ainsi que l'annonce de l'arrestation le 18 février des présumés violeurs, la mobilisation continue et s'étend à tout le pays. La mort d'un lycéen de 17 ans prénommé Abachou le 15 février et d'un autre jeune à Faya Largeau le 22 février, pousse les manifestants à dénoncer la

20. « Les syndicats se mobilisent contre les coupes budgétaires », *Jeune Afrique*, 30 septembre 2015.

21. Michel Lutumbue, *op. cit.*

22. « L'Union des Syndicats du Tchad(UST) appelle à la grève à partir de mercredi 9 décembre 2015 », *Tchad pages*, 8 décembre 2015.

23. Nadjo Kaina, président de l'Union des étudiants tchadiens (UNET) est aussi un des porte-paroles d'« Iyina ».

violence de la répression policière. D'un mouvement d'indignation et de dénonciation de l'impunité dont bénéficient certains proches de Déby, ces manifestations vont être le réceptacle d'une colère plus profonde du peuple tchadien. À la différence des manifestations contre le port du casque, « *la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, se sont emparés de l'affaire Zouhoura pour la transformer en revendication politique* »[24] comme l'explique Delphine Lecoutre d'*Amnesty International*.

Les OSC vont participer à cette mutation de la contestation. Le 24 février 2016, la plateforme d'associations « Ça suffit », en collaboration avec les mouvements « Trop c'est trop », « Iyina » ainsi que d'autres organisations, lancent un appel à une journée « villes-mortes » afin de réclamer notamment le départ d'Idriss Déby. L'opération est un succès. À N'Djaména, Moundou et dans une moindre mesure à Mao dans le nord-ouest, les marchés sont déserts, la plupart des magasins sont fermés et la circulation est réduite[25].

L'ampleur de cette mobilisation démontre le nouveau poids et la capacité de mobilisation des OSC dont « *c'est la première fois dans l'histoire du pays que les gens respectent unanimement un appel* [26]». Pour Thibaud Lesueur, analyste de *International Crisis Group*, « *ce qui est significatif, c'est que la société civile a encadré ensemble et de manière cohérente la colère des gens* », et que les rassemblements ont réuni des personnes au profil très varié « *qui n'auraient pas normalement rejoint des grèves ou des manifestations politiques* »[27]. Les OSC ont alors réussi à canaliser la « *vague de colère viscérale* »[28] du peuple tchadien pour remettre en cause directement le pouvoir en place.

Selon Abdelkerim Yacoub Koundougoumi, représentant de « Trop, c'est trop » en Europe, ce succès s'explique par le travail de fond exercé par ces organisations sur la jeunesse éduquée (étudiants, lycéens et jeunes diplômés au chômage). D'après lui, « *ces jeunes ont massivement adhéré* » aux mouvements réclamant la mise en place d'un véritable État de droit. Ce rapprochement a été aussi facilité par l'utilisation des réseaux sociaux et des différents services de messagerie qui ont permis « *de créer un tunnel entre société civile et population* [29]». Ces technologies permettent de créer des espaces de débat, de partage d'informations et sont indispensables à l'organisation des manifestations. D'après Abdlekerim Koundougoumi, l'accès et l'utilisation des réseaux sociaux aurait quadruplé entre 2011 et 2016[30]. Ces chiffres sont toutefois à relativiser : l'évolution du nombre d'utilisateurs d'internet n'a augmenté que de 0,6 % entre 2011 et 2014 pour atteindre à peine 2,5 % de la population tchadienne[31]. De plus, la présence de ces organisations en tant que telles sur les réseaux semble limitée[32]. Par ailleurs Internet et les réseaux sociaux font l'objet de coupures récurrentes (voir *infra*).

---

24. « Le viol d'une jeune femme prend une tournure politique », *Le Journal des femmes*, 25 février 2016.
25. « Tchad : l'opération « ville morte » massivement suivie », *Jeune Afrique*, 24 février 2016.
26. « Chad leader facing biggest protests of his long rule », AFP, 28 février 2016.
27. *Ibid.*
28. « Could President Idriss Deby face a shock in Chad's elections? », *African Arguments*, 24 mars 2016.
29. Entretien avec Abdelkerim Yaacoub Koundougoumi, représentant de l'organisation « Trop, c'est trop » en Europe, 9 juin 2016.
30. *Ibid.*
31. Données de la Banque mondiale.
32. « Trop, c'est trop », « Ça suffit » et « Iyina » ne sont pas présents sur Twitter, ce qui n'empêche pas les individus membres des organisations de la société civile d'être présent à titre individuel.

Les manifestations de février 2016 ont constitué le point d'orgue de la contestation entamée à l'automne 2014. Les protestations contre l'obligation du port du casque et contre le viol de Zouhoura ont développé une réelle volonté parmi la population d'agir pour le changement et de s'engager au sein de la « société civile »[33]. Les OSC qui semblaient être parvenues à s'emparer de la colère tchadienne, n'ont pourtant pas réussi à pérenniser leur action pendant et après les élections présidentielles d'avril 2016.

3. Des organisations confrontées à la répression

La réduction du champ de l'expression politique, qui s'est notamment renforcée durant la période électorale, représente un défi majeur pour les OSC tchadiennes.

Depuis novembre 2014, toute manifestation est interdite de fait et tous ceux qui tentent de braver cette interdiction encourent le risque de s'exposer à une réponse violente de la part des autorités[34]. Face à des contestataires qui expriment leur colère parfois de manière agressive, les forces de sécurité ont à plusieurs reprises riposté par des tirs à balles réelles dans la foule. À Kyabé, le 25 avril 2015, trois personnes ont ainsi été tuées et sept autres blessées après avoir tenté d'investir la gendarmerie pour protester contre la mort d'un détenu dans un commissariat. La censure des médias, les arrestations plus ou moins arbitraires de journalistes, de manifestants ou de militants d'OSC[35], ou encore de possibles actes de subornation des activistes font également partie de la panoplie à disposition du pouvoir tchadien pour réduire la contestation.

La lutte contre Boko Haram a donné aux autorités un prétexte et des moyens supplémentaires, avec la loi anti-terroriste du 30 juillet 2015 et la prolongation de l'état d'urgence en novembre 2015, pour « *empêcher les manifestations et lutter contre les opposants* »[36]. Les autorités tchadiennes ont surtout accentué leur pression à l'approche des élections présidentielles dont le premier tour s'est déroulé le 10 avril 2016. Dès le 19 mars, à la veille du début officiel de la campagne électorale, toutes manifestations hormis celles des candidats à la présidence avaient été interdites. Dans ce cadre, les principaux leaders des organisations de la société civile qui se sont illustrées au mois de février ont été arrêtés. Alors qu'ils prévoyaient une marche pacifique contre la candidature de Déby à sa propre succession, Mahamat Nour Ahmed Ibedou, porte-parole de la coalition « Ça suffit », Younous Mahadjir, secrétaire général de l'UST, Nadjo Kaina Palmer, porte-parole du mouvement Iyina ainsi que Céline Narmadji, porte-parole de la coalition « Trop, c'est trop », ont été appréhendés les 21 et 22 mars[37].

Dans un premier temps, la répression et les arrestations n'ont pas refroidi les manifestants. Au contraire, dans certains cas le zèle des policiers a nourri la contestation comme lors de la mort d'Abachou le 15 février 2016 (voir supra). L'arrestation de ces

---

Le mouvement citoyen « Trop, c'est trop » a 2 340 personnes (*followers)* sur Facebook, mais plusieurs groupes sur le réseau social reprennent ce nom, tandis qu'Iyina en possède 1 688. L'appellation « Ça suffit » est également reprise par de nombreux groupes, si bien qu'il est difficile d'identifier lequel est lié à la plateforme tchadienne.

33. *Op. cit.*

34. Il y aurait eu une dizaine de morts et plusieurs dizaines de blessés et d'arrestations depuis l'automne 2014.

35. « Au Tchad, la justice ne s'embarrasse pas des lois », *Reporters sans frontières*, 31 juillet 2015.

36. Interview du 9 juin 2016.

37. Un autre porte-parole du collectif « Ça suffit », Dr Albissaty Saleh Allazam, a également été arrêté le 4 avril, ainsi que Bertrand Solloh, porte-parole intérim d'Iyina.

responsables d'associations fin mars va également provoquer une série de grèves et de manifestations. L'UST et « Ça suffit » appellent le 29 mars à une grève illimitée qui sera bien suivie dans les administrations publiques, les hôpitaux et au tribunal de N'Djaména[38]. Plusieurs centaines de personnes ont aussi manifesté devant le Palais de justice de la capitale lors de la comparution des militants le 7 avril. L'UST a finalement mis fin à son action de grève après la libération des quatre leaders des principales plateformes, condamnés à quatre mois de prison avec sursis le 14 avril.

Les OSC semblaient par ailleurs avoir trouvé la parade aux restrictions imposées par les autorités en privilégiant une mobilisation indirecte, à l'image de la journée « villes-mortes » du 24 février, qui présente le bénéfice de la visibilité sans le risque de la répression. Mais toutes les opérations n'ont pas eu le même succès. Le « sifflet citoyen » du 10 mars 2016, qui consistait à siffler « pour l'alternance » à 5h du matin et à 21h30, n'a que peu été suivi au-delà des quartiers traditionnellement contestataires à N'Djaména[39].

L'accentuation de la pression des autorités lors de la période électorale semble avoir cependant fait effet. Que ce soit lors du premier tour des élections, lors de l'annonce des résultats le 22 avril par la CENI puis leur confirmation par la Conseil constitutionnelle le 3 mai, les OSC n'ont pas organisé de nouvelles manifestations.

Hormis quelques mouvements spontanés et isolés le jour du scrutin, puis la tentative de l'opposition politique – désormais regroupée en un G6[40],– d'organiser une journée « villes-mortes » le 5 mai, la réélection d'Idriss Déby dans un climat de forts soupçons de fraudes ne s'est pas traduit par un vent de protestation dans la rue.

Le contexte de répression avec le quadrillage des villes par les forces de sécurité a été à même de contrer d'éventuelles mobilisations. Déjà le 5 avril, la marche pacifique lancée par l'UST et soutenue par « Iyina », « Trop, c'est trop » et « Ça suffit » pour réclamer l'alternance et la libération de leurs camarades emprisonnés, n'avait rassemblé que quelques dizaines de personnes[41]. Un important dispositif de sécurité avait été déployé et les forces de l'ordre ont rapidement dispersé les manifestants qui tentaient de se diriger vers l'ambassade des États-Unis. La disparition de plusieurs dizaines de militaires lors du vote des forces de sécurité le 9 avril, mais aussi de plusieurs militants de l'opposition, dont le chef du Mouvement national pour le changement au Tchad (MNCT)[42], ont participé de ce climat dissuadant les citoyens de protester. Tout a été mis en œuvre par les autorités pour éviter une mobilisation populaire. L'annonce des premiers résultats a été retardée jusqu'au 22 avril, près de deux semaines après le vote, et s'est faite en pleine nuit. D'après le bloggeur tchadien Makaila, dans la nuit de l'annonce des résultats, « *les militaires tchadiens, principalement la garde présidentielle,*

---

38. « Tchad : la grève illimitée bien suivie », *RFI*, 29 mars 2016.

39. Cette opération a sans doute pâti de son originalité mais a aussi présenté des défauts dans son organisation, notamment au niveau des horaires prévus. « L'opération « Sifflet citoyen » pour l'alternance démocratique diversement suivie », *Le Monde*, 10 mars 2016.

40. Ce G6 est composé de Saleh Kebzabo de l'UNDR, Mahamat Alhabo du PLD, Gali Ngothé Gata de l'UFD-PR, Mbaimon Guedmbaye Brice du MPTR et Laoukein Kourayo Médard (CPTD).

41. « Nouvelle marche pacifique réprimée à Ndjamena », *Deutsche Welle*, 5 avril 2016.

42. Mahamat Ahmat Lazina avait été arrêté par l'agence nationale de sécurité (ANS) le 17 avril à N'Djaména avant d'être libéré le 27 avril puis de rejoindre le Cameroun et enfin la France via le Bénin grâce à l'aide de l'Union européenne. « Après avoir été porté disparu, l'opposant Mahamat Ahmat Lazina est arrivé en France », *Jeune Afrique*, 13 mai 2016.

ont commencé à tirer pour intimider la population. La veille, des Toyota ont traversé N'Djaména, Abéché et les villes du sud du pays pour dissuader la population qui avait l'intention de sortir »[43].

Les mobilisations éventuelles ont également été entravées par la mise en place d'un véritable verrouillage des médias. Le matin des élections, les réseaux téléphoniques et Internet ont été coupés sans préavis de la part des autorités, avant d'être rétablis partiellement quelques jours plus tard. Le blackout des moyens de communication a concerné aussi les radios privées qui ont tenté de relayer les messages des organisations militantes tandis que les médias internationaux ont vu leur accréditation suspendue pendant 24 heures à partir du soir des élections[44].

Les autorités tchadiennes avaient déjà recouru par le passé à une coupure des services de messagerie et des réseaux sociaux lorsque des manifestations devenaient difficiles à contrôler, par exemple en mars 2015 ou en février 2016. La protestation via les réseaux sociaux a eu en effet un impact fort à la suite de l'affaire Zouhoura et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le président Déby s'était lui-même exprimé sur sa page Facebook pour promettre la condamnation des responsables du viol.

Conscient du nouveau rôle des réseaux sociaux, à la fois pour relayer des informations susceptibles de susciter des mobilisations, mais aussi pour faire passer des mots d'ordre et coordonner des rassemblements, les autorités ont étendu la suspension de ces moyens de communication. Au moment des élections, cette suspension a ainsi été mise en place a priori et entrait dans le cadre d'une coupure globale d'Internet. Impossible dans ces conditions de contourner ce blocage par l'utilisation de VPN[45] comme le rappelle Abdekerim Koundougoumi. Selon ce dernier, sans ce verrouillage des moyens d'information et de communication, « *les mobilisations auraient été immédiates* ».

Si le service SMS a été rétabli, les entraves à l'utilisation de Twitter, Facebook et WhatsApp se sont prolongées bien au-delà du scrutin[46]. L'ONG Internet sans frontières note ainsi le 2 juillet 2016 dans une lettre ouverte signée par plusieurs OSC tchadiennes que « *plus de 300 000 internautes tchadiens sont affectés depuis le mois de février 2016 par des violations de leur liberté d'expression […] sur Internet* »[47], ces violations incluant le blocage de Whatsapp, Viber, Facebook et Twitter[48]. Les internautes tchadiens n'auraient ainsi bénéficié d'Internet que durant une dizaine de jours entre les élections en avril et le mois de juillet. La plainte déposée par le Collectif tchadien contre la vie chère (CTVC) le 16 mai, contre les opérateurs téléphoniques Airtel et Tigo, près d'un mois après l'organisation d'une journée sans téléphone, n'a pas permis d'améliorer les conditions

---

43. Rencontre « Quel avenir pour le Tchad après les élections présidentielles », fondation Gabriel Péri, 14 juin 2016.

44. Des journalistes de la chaîne TV5 qui filmaient des échauffourées entre les forces de l'ordre et des électeurs mécontents le soir du scrutin ont vu leur caméra confisquée par la police. Par la suite, leur accréditation ainsi que celle de leurs collègues journalistes étrangers ont été suspendus provisoirement. « Élections présidentielles au Tchad : les journalistes sous pression », *RSF*, 13 avril 2016.

45. Réseau virtuel privé (*Virtual Private Network*) permettant de contourner la censure.

46. « Les Tchadiens privés de réseaux sociaux depuis des semaines », *RFI*, 30 juin 2016.

47. « Lettre ouverte au gouvernement tchadien sur le blocage des réseaux sociaux », *Internet sans frontières*, 2 juillet 2016.

48. La coupure n'étant pas totale, le contournement de la censure par l'utilisation de VPN reste par contre possible.

d'accès au réseau. Les autorités et le parti au pouvoir prétextant un problème technique[49].

L'un des enjeux pour la société civile tchadienne et ses organisations, afin que l'État tchadien relâche sa pression, est de réussir à mobiliser la communauté internationale. Ce serait la « *seule solution […) pour empêcher les coupures d'Internet et du téléphone* » selon Abdelkerim Koundougoumi. Cependant, dans le contexte sécuritaire actuel où le Tchad est un partenaire clé de la France et des États-Unis dans la lutte contre le terrorisme, cela peut s'avérer un vœu pieu[50]. La mobilisation de la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) associée à *Amnesty International* a certes amené Paris et Washington à réagir à la suite de la disparition de plusieurs militaires tchadiens au moment des élections[51]. Les explications du gouvernement évoquant un départ en mission, la diffusion d'une vidéo montrant certains de ces militaires et l'ouverture d'une enquête par le parquet de N'Ddjaména n'ont pas convaincu les familles et encore aujourd'hui le sort de ces militaires suscite des interrogations[52].

Le renforcement du verrouillage des espaces d'expression publique au moment des élections, a vraisemblablement « *décapité la société civile* ». D'après Abdelkerim Koundougoumi, « l*a moitié de [*ses*] leaders seraient en exil* » en raison de leur condamnation avec sursis, qui « *pèse sur les responsables comme une épée de Damoclès* »[53], pour reprendre les mots de leur avocat. Depuis, les OSC ne se sont guère fait entendre et l'on semble être revenu en arrière, lorsque la contestation était avant tout sociale. Ainsi, l'UST a de nouveau appelé à une grève illimitée le 12 juillet pour revendiquer le paiement des salaires des fonctionnaires. Mais les suites de l'affaire Zouhoura, avec l'évasion[54] le 15 juin de deux des six violeurs présumés, n'ont en revanche pas été suivies d'appels à la mobilisation.

Au-delà de l'impact certain de la répression, les difficultés de rassemblement aperçus dans un contexte plus favorable, comme lors de l'opération « sifflet citoyen », et l'absence de mobilisations depuis la réélection de Déby suscitent des questions sur la persistance de certaines fragilités au sein des OSC.

4. Une société civile en construction

Dans la « *cartographie des acteurs de la société civile au Tchad* » publiée en août 2014 par le bureau de consultance COWI, en collaboration avec la délégation de l'Union européenne au Tchad, les auteurs pointent plusieurs difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs de la société civile tchadienne dans leur ensemble[55]. Les acteurs non étatiques, dont les OSC étudiées ici, outre des difficultés financières présentent « *une*

---

49. « Les réseaux sociaux coupés depuis plus de trois mois », *Jeune Afrique*, 22 juillet 2016.
50. Note n° 19 de l'Observatoire pluriannuel des enjeux socio-politiques et sécuritaires en Afrique équatoriale, Le Tchad : un hégémon aux pieds d'argile, Michel Luntumbue, 18 mai 2015.
51. « Disparition de militaires au Tchad : Paris demande une enquête », *RTBF*, 12 mai 2016. Plusieurs des militaires avaient été présentés à la télévision nationale avant l'ouverture d'une enquête par le parquet de N'Djaména le 17 mai 2016.
52. « Que s'est-il passé dans l'affaire des militaires "disparus-réapparus"? », *RFI*, 1er juin 2016.
53. Jean Bosco Manga, président de « Trop c'est trop » et Céline Narmadji auraient quitté le pays. *Op. cit.*
54. Ces deux jeunes ont été condamnés par contumace à dix ans de travaux forcés, tout comme leurs cinq camarades présents au procès. « Tchad : 10 ans de prison pour les violeurs de Zouhoura », *Le Monde*, 1er juillet 2016.
55. « La société civile au Tchad, cartographie des acteurs », *COWI*, août 2014.

répartition dans le pays très inégale », « *sont limités par leur capacité d'action* » et n'ont « *souvent pas de vision stratégique pour assurer la viabilité et la durabilité financière et institutionnelle* ». Le rapport note par ailleurs la concurrence et l'absence de collaboration entre ces organisations en raison de leur forte dépendance aux financements extérieurs.

Les divisions et les rumeurs d'achat de militants, parfois habilement relayées par les partisans du pouvoir, constituent des éléments à même de remettre en cause la crédibilité et la légitimé des organisations de la société civile[56].

En juillet 2015, la LTDH, l'UST et la section de N'Djaména du syndicat des enseignants du Tchad ont ainsi suspendu leur participation au collectif « Trop, c'est trop ». Les dirigeants de ces associations ont en effet fustigé les « *intrigues, insinuations et marginalisations orchestrées par certains responsables de la plateforme* », soupçonnant même une infiltration de la coalition par des partisans du pouvoir. Des rumeurs ont par la suite fait état d'un versement de 215 millions de francs CFA (environ 325 000 euros) par le chef de l'État à chaque association ; rumeur qui, selon le président de l'UST Michel Barkan serait « *une mise en scène de caciques du régime* »[57].

Cet épisode, ainsi qu'un certain sentiment d'échec[58] de « Trop, c'est trop », pourrait expliquer la création d'« Iyina » et de « Ça suffit » début 2016.

L'observateur extérieur pourrait voir dans la multiplication de ces plateformes, l'illustration des divisions entre les OSC ayant pour conséquence une dilution du poids de leurs actions. Pour Abdelkerim Koundougoumi, cette diversité d'acteurs n'est pas en problème en soi. Elle permettrait à toutes les voix d'être représentées et participerait d'une stratégie de dispersion rendant la tâche plus difficile à ceux qui voudraient les faire taire. Il est vrai que les trois principales coalitions d'associations tchadiennes ont rapidement exprimé leur volonté de collaboration. Mahamat Nour Ibedou, a précisé lors de la création de « Ça suffit » – et donc du départ de la CTDDH de « Trop, c'est trop – qu'il n'abandonnait pas ses camarades avant de rappeler l'obligation de « *créer une synergie d'action* »[59]. Même s'il existe des différences de stratégie, il y a cependant « *une cohésion des groupes en aval* »[60], selon Koundougoumi.

Cette coopération entre les trois coalitions s'est illustrée à plusieurs reprises durant le mois de février dernier à travers des communiqués et des actions communes, telle la journée « villes-mortes » du 24 février. L'arrestation de leur leader au mois de mars – qui met certes à mal la stratégie de dispersion évoquée plus haut – a pu renforcer la solidarité et la coopération entre les différents groupes.

Des défaillances ont cependant continué de s'afficher durant la période critique des élections présidentielles. À quelques jours du scrutin, le secrétaire général de l'UST Adjia François Djondang avait ainsi annoncé la réintégration de la société civile dans la CENI[61], que les OSC avaient quitté pour protester contre l'arrestation de leurs leaders. Cette déclaration, faite sans l'approbation de l'ensemble de l'UST, lui a valu une suspension.

---

56. « CAMOJET joue à la fois le loup et le renard », *Khabar Tchad*, 3 février 2016.
57. « Tchad : le collectif "Trop, c'est trop" se déchire », *RFI*, 11 août 2015.
58. « Après l'échec de "Trop, c'est Trop", IYINA résolu à chasser Idriss Déby en 2016 », *Makaila*, 15 janvier 2016.
59. « La CTDDH intègre Ça suffit », *Makaila*, 13 février 2016.
60. Interview du 9 juin 2016.
61. La société civile avait quitté la CENI le 2 avril en contestation de l'arrestation de ses leaders. « La société civile se retire de la CENI à quelques jours de la présidentielle », *RFI*, 2 avril 2016.

Plus tard, la rencontre entre le directeur du cabinet civil du président Déby, coordinateur de « Ça suffit », Baldal Oyamta, et Michel Barka de « Trop, c'est trop » a provoqué la colère d'autres militants. La multiplicité des organisations, mais aussi l'abondance des postes de responsabilité au sein de chaque mouvement (Iyina a ainsi quatre porte-paroles), ne facilitent pas la cohésion et la communication, que ce soit sur le plan interne ou externe, entre les différentes organisations.

Les fragilités organisationnelles et les quelques divisions affichées, coûteuses en termes d'image, ont pu avoir des conséquences sur les tentatives de rassemblement. En ce sens, cela a pu participer de la « perte de vapeur » des protestations constatée par la journaliste Celeste Hicks durant la période électorale.

Pour la journaliste, la raison majeure de cet affaissement de la contestation, est « *l'incapacité de l'opposition politique tchadienne à présenter une alternative crédible* ». « *Le problème est de savoir comment traduire la colère populaire en mouvement politique* », explique Roland Marchal, chercheur au CERI.

L'opposition politique pâtit en effet d'un réel déficit d'image[62] au sein de la population tchadienne, de par son inclination à la division et les liens qu'elle a entretenus avec le pouvoir – de nombreux opposants étant déjà passés par la case gouvernement sous la présidence de Déby. Les difficultés de l'opposition à se « *poser en une alternance crédible* »[63] pour le pays expliquent les hésitations des mouvements citoyens à son égard, ce qui n'a pas permis de donner un relais politique vecteur de changement à la colère populaire.

Les OSC et les partis politiques d'opposition étaient parvenus à collaborer auparavant, par exemple en émettant une pétition demandant la démission d'Idriss Déby en septembre 2014[64], avant que ne s'expriment à l'approche des élections quelques malentendus et divergences de stratégie. L'opposition est ainsi restée sourde à l'appel de mouvements comme « Trop, c'est trop » au boycott des élections[65]. La société civile lui aurait rendu la pareille le 5 mai lors de la journée « villes-mortes » organisée par le G6, qui continue de contester la réélection d'Idriss Déby. Cette opération organisée à la hâte après l'annonce des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel le 3 mai a été un échec avec seules quelques villes du Sud qui se sont mobilisées. D'après un responsable syndical, la journée « villes-mortes » aurait en partie échoué en raison de l'absence de soutien de la part des organisations de la société civile.

L'opposition se trouve désormais « *obligée de composer avec (la société civile) pour mener des actions communes afin d'éviter au Tchad le chaos* » selon les propos du chef de l'opposition Saleh Kebazbo, tandis que Yacoub Koundougoumi assure que, « *des passerelles vont être créées* » tout en maintenant que « *chacun va jouer son rôle* »[66]. Cependant, les déclarations de bonne volonté des deux côtés n'ont pas été suivies d'effet pour l'instant.

---

62. Note 28 de l'Observatoire pluriannuel des enjeux socio-politiques et sécuritaires en Afrique équatoriale. *Op. cit*.

63. *Ibid.*

64. « Une pétition sur la mauvaise gouvernance divise », *RFI*, 23 octobre 2014.

65. « Appel citoyen d'Abdelkerim Yacoub Koundougoumi aux leaders des partis politiques », *Makaila*, 23 mars 2016.

66. Interview 9 juin 2016.

La perte de vitesse des contestations et l'absence de mobilisations à portée politique constatée encore au mois de juillet 2016 peut aussi avoir deux explications supplémentaires. D'une part, l'absence même de tentative de rassemblement serait la conséquence d'une véritable désillusion de la part de ces acteurs. En ce sens le « coup KO », c'est-à-dire la victoire de Déby dès le premier tour, revendiqué par ses partisans, aurait littéralement assommé les militants réclamant son départ. D'autre part, les capacités de mobilisation des différents mouvements citoyens ont été surestimées. Malgré l'appel à l'alternance évoqué lors de la journée « villes-mortes » du 24 février, les motivations de certains manifestants n'étaient pas politiques mais strictement liées à l'affaire Zouhoura[67].

Conclusion

La récurrence des manifestations au Tchad depuis novembre 2014 a engendré l'hypothèse d'une véritable prise de conscience et d'une volonté de changement au sein de la population tchadienne. Au fur et à mesure de l'épreuve de force entre les autorités et une jeunesse particulièrement mobilisée, les protestations d'abord socio-économiques ont pris des accents plus politiques. Les OSC, longtemps apparues en retrait de la grogne populaire se sont finalement greffées à la colère qui s'est exprimée en février 2016 après le viol de la jeune Zouhoura par des fils de hauts dignitaires. Cet événement apparaît comme le catalyseur d'une contestation de plus grande ampleur exigeant le retrait de la candidature d'Idriss Déby à sa propre succession.

L'émergence d'un mouvement remettant en cause le régime s'est cependant brisée au moment le plus crucial, en avril 2016, lors des élections présidentielles censées prolonger ou mettre fin à plus de 25 ans de règne d'Idriss Déby. Comme on pouvait s'y attendre, les autorités ont mis en place un véritable verrouillage de toute mobilisation, que ce soit dans la rue, ou sur les réseaux sociaux qui font l'objet d'une coupure jusqu'à ce jour. Alors que la contestation avait été forte à deux mois du scrutin, elle n'a pu s'exprimer durant la période électorale et est maintenue depuis lors dans un relatif silence. La société civile ne semble pas avoir les capacités de résistance et de résilience suffisantes pour pouvoir faire face à un président prêt à « aller jusqu'au bout » pour se maintenir.

Pour paraphraser la chercheuse de l'Université de Leyde Mirjam De Bruijn, le Tchad n'a pas encore la société civile nécessaire pour amorcer un changement. Les OSC tchadiennes présentent diverses insuffisances d'ordre structurelles, tandis que le spectre de la division continue de les menacer. Par ailleurs, le déficit d'image et le manque de crédibilité dont pâtit l'opposition complexifient la mise en place d'un relais politique à ces mouvements. Nonobstant leurs frustrations et leur colère, certains Tchadiens préfèrent encore *« le diable qu'ils connaissent »*[68] à un scénario du pire habilement diffusé par les partisans du pouvoir.

---

67. « Pourquoi l'opposition à la journée ville-morte de l'opposition n'a pas été suivie », *Tchad Infos*, mai 2016.

68. *Op. cit*.

Le pouvoir en place n'a « *presque plus de base sociale* » et est « *extrêmement fragilisé* »[69], mais conserve des ressources importantes pour sauvegarder son emprise. Le contexte sécuritaire, la nature répressive de l'État tchadien, et la maturité politique encore en devenir des mouvements sociaux sont autant d'éléments qui empêchent que ne se reproduise l'épisode burkinabé au Tchad. Toutefois, tant que les difficultés économiques perdurent, le risque de contestation sociale restera élevé, fragilisant le régime et offrant des opportunités de mobilisations aux plateformes citoyennes. Déjà au mois de juillet 2016, les magistrats, puis les fonctionnaires et les agents de l'Office national de radio et télévision (ONRTV) se sont mis en grève.

D'après Bruno Angsthelm, chargé de mission Afrique au CCFD-Terre, il y aurait un débat au sein des OSC afin de déterminer « *S'il faut appeler à des manifestations dures pour qu'il y ait des morts et que cela provoque un emballement* ». Mais, comme le note ce dernier, un éventuel « emballement » présente le risque de réactiver la violence dans un pays qui a connu plus de trois décennies de guerre. L'investiture d'Idriss Déby le 8 août 2016 sera une occasion d'apporter une réponse à ce débat, alors que l'opposition politique tchadienne a appelé à trois jours de mobilisation[70].

* * *

L'auteur

Cette Note d'Analyse a été rédigée par Pierre Collet, titulaire d'un master en sécurité internationale et défense, stagiaire au GRIP sous la direction de Claire Kupper, chef de projet de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».

Avec le soutien du

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

69. *Op. cit.*

70. « Tchad: l'opposition veut mobiliser contre l'investiture du président Deby », *Journal du Tchad*, 2 août 2016.